

**Avis n° 2024/03
relatif à l'accréditation
de l'École centrale de Nantes
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	École centrale de Nantes
Sigle :	Centrale Nantes
Type :	Public, sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur
Académie :	Nantes
Sites de l'école :	Nantes

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2021/03-02

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti

Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes spécialité mécanique, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité bâtiment travaux publics, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité systèmes embarqués, en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'École centrale de Nantes ;
- Vu le rapport établi par Farida MAZARI (rapporteuse principale, membre de la CTI), Marie-Reine BOUDAREL (experte auprès de la CTI et co-rapporteuse), Frédéric GEOFFROY (expert auprès de la CTI), Marc-Adrien SCHNETZER (experte internationale auprès de la CTI), Florian TRICHAUD (expert-élève ingénieur auprès de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 mars 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes	Formation initiale sous statut d'étudiant	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité mécanique , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité mécanique , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité bâtiment et travaux publics , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité bâtiment et travaux publics , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation continue	2024	2026-2027	maximale
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité systèmes embarqués , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2026-2027	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité systèmes embarqués , en partenariat avec l'ITII Pays de la Loire	Formation continue	2024	2026-2027	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Poursuivre la mise en place du système de management de la qualité en renforçant les outils d'amélioration continue (indicateurs qualité) et en intégrant notamment les indicateurs de genre ;
- La démarche compétences en mode projet doit être poursuivie, accélérée et généralisée ;
- Renforcer la cohérence entre la démarche compétences déployée en interne et la description développée dans les fiches RNCP en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Améliorer les échanges entre les étudiants des différentes formations de l'école en s'assurant de la reconnaissance mutuelle entre les apprenants(es) ingénieur(es) généralistes et ingénieur(es) de spécialité.

Pour les formations initiales sous statut d'apprenti en spécialité :

- Prendre en compte l'engagement étudiant dans le règlement des études ;
- Au-delà des périodes de projet de fin d'étude, mettre en place des activités pédagogiques dédiées à l'exposition à la recherche et à l'innovation ;
- Augmenter la part des TP et TD dans le programme des études ;
- Poursuivre le développement de la pédagogie par projets et les expliciter dans le syllabus.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s) :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes	2024	2026-2027
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité mécanique	2024	2026-2027
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité bâtiments et travaux publics	2024	2026-2027
Ingénieur diplômé de l'école centrale de Nantes, spécialité systèmes embarqués	2024	2026-2027

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 16 avril 2024.



La présidente
Elisabeth Crépon